

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Étaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-150 : Information sur la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle ont été renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en mai et juin 2020.

La commission de contrôle a deux missions :

– elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;

– elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 029-200054724-20231205-DE2023\_150-DE

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24e et le 21e jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

La liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales a été renouvelée en 2023 et se compose désormais comme suit :

LISTES		CIVILITE	NOM	PRENOM
Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal	Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle)	Madame	CAUSEUR	Marie-France
	Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle)	Madame	KERVAREC	Monique
	Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle)	Madame	LACOUR	Michèle
	Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle)	Monsieur	KERDRANVAT	Eric
	Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle)	Madame	LOURGOULLOUX	Martine
	Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle)	Monsieur	QUEMENER	Daniel
Liste ayant obtenu les autres sièges au conseil municipal	Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle)	Monsieur	MARZIN	Jean-François
	Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle)	Monsieur	GUILLOIN	Didier
	Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle)			
	Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle)			

Mme Corinne BRIANT et M. Philippe LAPORTE sont proposés comme membres suppléants de la liste « Plus forts ensemble »

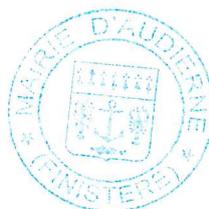
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de l'information relative à la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Guryan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

